



PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE
(PEDT)
2018-2021

SOMMAIRE

Préambule

I. LES ENJEUX DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

A. LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DU PROJET

B. LES DISPOSITIFS EXISTANTS

II. LE PERIMETRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE SCEAUX

A. LE PERIMETRE D'ACTION

B. LES DONNEES GENERALES RELATIVES AU PUBLIC CONCERNE

1. Les écoles maternelles et élémentaires publiques
2. Les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat
3. L'enseignement secondaire public
4. L'enseignement secondaire privé

C. LES RESSOURCES MOBILISEES ET LES DOMAINES D'ACTIVITE

1. Les ressources humaines
2. Les moyens mis en œuvre par la Ville pour les écoles
3. Les équipements
4. Les aides financières

III. LES ACTIVITES POUR LES 3-11 ANS

A. LE TEMPS PERISCOLAIRE

1. La pause méridienne
2. Les nouvelles activités périscolaires (NAP)
3. Les accueils périscolaires du matin
4. Les accueils périscolaires du soir
5. Les études dirigées en élémentaire
6. L'accueil de loisirs du mercredi

B. LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

1. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
2. Les mini-séjours et les séjours de vacances
3. Le conseil des enfants

C. L'INFORMATION DES FAMILLES SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

D. LE VOLET SANTE

1. Le PAI
2. L'accueil des enfants porteurs de handicap

E. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

1. Le sport
2. La culture
3. Internet et le numérique
4. Le code de la route

IV. LES ACTIVITES POUR LES 12-25 ANS

A. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

1. Les Ateliers
2. L'espace Relais

3. La Rotonde

B. LES OUTILS UTILISES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

1. L'accompagnement individualisé
2. L'accompagnement scolaire
3. L'accompagnement vers l'insertion
4. L'accompagnement culturel
5. Poursuite de l'atelier de programmation à l'Espace Relais
6. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
7. Le développement des partenariats

V. L'EVALUATION DE L'ORGANISATION ACTUELLE

A. OPINION DES PARENTS

1. Impact sur l'organisation familiale
2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant
3. Impact sur la fatigue de l'enfant

B. OPINION DES ENSEIGNANTS

1. Impact sur le fonctionnement de l'école
2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant
3. Impact sur la fatigue de l'enfant

C. OPINION DES ANIMATEURS / ATSEM

1. Impact sur le fonctionnement de l'école
2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant
3. Impact sur la fatigue de l'enfant

D. CONCLUSION – DECISION

VI. ORGANISATION DE LA RENTREE 2018-2019

A. LE PLANNING

B. LES PROJETS ET LES PISTES DE REFLEXION

1. La pause méridienne
2. Les NAP
3. L'accueil du matin et du soir
4. Les activités périscolaires et extrascolaires
5. Le mercredi matin
6. La professionnalisation des équipes
7. L'accueil de l'enfant en situation de handicap
8. La protection de l'enfance
9. Les atouts et danger des nouvelles technologies
10. Le renforcement du travail transversal et partenarial
11. L'étude sur les maternelles

C. LES MODALITES D'EVALUATION

PREAMBULE

Le projet éducatif de territoire est un outil au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il participe également de l'attractivité du territoire pour les familles en proposant des réponses qualitatives au besoin de prise en charge des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Par ailleurs, le PEDT permet de bénéficier d'un cadre réglementaire facilitant l'organisation des accueils de loisirs et ouvre droit au versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Sceaux compte six écoles maternelles et élémentaires, une école primaire laïque et une école primaire privée, un collège privé sous contrat, deux cités scolaires qui s'inscrivent dans l'histoire de Sceaux, que sont Lakanal et Marie Curie, un lycée des métiers, un Institut Universitaire de Technologie, une faculté de droit et de gestion, des classes préparatoires et une école d'ingénieurs. La Ville accueille 14 000 apprenants en son territoire.

Sceaux cultive depuis toujours une tradition du savoir, de l'éducation et de la culture. A ce titre, la ville de Sceaux mène une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles dès la petite enfance et de la jeunesse. Faire valoir l'intérêt des plus jeunes est l'une des missions municipales réalisées dans la concertation avec les enfants, les parents, les directeurs d'école, les chefs d'établissement, et l'ensemble des acteurs locaux (associations...). L'organisation des structures municipales et la mise en œuvre d'initiatives originales en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse démontrent une volonté politique forte de mobilisation des ressources municipales pour les droits et la réussite de tous.

Après 4 années de fonctionnement de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires, le décret du 27 juin 2017 a ouvert la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours, en dérogation au système officiel.

La Ville a fait le choix de ne pas prendre une décision aussi importante pour les familles et les enfants dans la précipitation, et de mener, comme à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme de 2014, une réflexion et une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de préserver au mieux les intérêts des enfants de Sceaux, la Ville a organisé une consultation sous forme d'un questionnaire publié en ligne. La consultation s'est faite auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs : les familles, les enseignants et les personnels communaux intervenant sur les temps périscolaires et extra-scolaires (animateurs, agents techniques spécialisés des écoles maternelles et agents de restauration).

Un premier bilan sur les trois dernières années a ainsi été réalisé puis présenté dans le cadre d'une rencontre de restitution, qui a permis d'élaborer une position pour la rentrée 2018.

A l'issue de cette consultation, la Ville a en effet fait le choix de ne pas revenir sur le rythme de 5 matinées d'école et exprimé le souhait, qu'ensemble -familles, Education nationale, partenaires associatifs et services communaux- poursuivent une réflexion commune, particulièrement sur les maternelles. Afin d'œuvrer ensemble au développement du bien-être et de la réussite des enfants à Sceaux, la Ville a pour ambition de proposer un continuum dans son action éducative de la petite Enfance à la jeunesse.

La Ville a par ailleurs fait le choix d'élaborer un projet éducatif de territoire qui permet d'identifier les acteurs et actions mises en œuvre en matière éducative et de contribuer à leur mise en cohérence et en liaison avec les familles.

I. LES ENJEUX DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. La démarche doit permettre une mise en cohérence de l'offre, dans l'intérêt de l'enfant.

A. LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : les professionnels de l'éducation nationale, les professionnels de l'animation, la caisse d'allocation familiale, les associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire de l'école maternelle au lycée.

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre la collectivité territoriale qui en a pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur son territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

La direction du Pôle Familles et solidarités assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunira l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative de la commune et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de la collectivité. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale en application des articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les activités éducatives que propose le projet éducatif territorial peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives.

Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'État et les partenaires.

B. LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Des actions de prévention définies et menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de Délinquance pourront être inscrites dans le projet éducatif de territoire.

Le PEDT peut également être articulé avec le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) piloté dans le cadre des comités départementaux de soutien à la parentalité.

Le projet éducatif territorial se construira en cohérence avec le contrat « enfance - jeunesse » (CEJ), que la collectivité a conclu avec la caisse d'allocations familiales.

Enfin, le projet éducatif territorial peut s'élargir aux activités extrascolaires afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives tout au long de l'année.

Plusieurs dispositifs existent au sein de la commune de Sceaux :

- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Contrat « enfance-jeunesse » (CEJ) 2017/2020.

La Ville est particulièrement attentive dans ce cadre à l'évolution des besoins des habitants du quartier des Blagis qui n'est plus officiellement concerné par la géographie prioritaire.

Ville amie des enfants

Sceaux conduit depuis une dizaine d'années une politique active d'accompagnement, mais aussi de soutien aux familles et à la jeunesse. De la petite enfance aux jeunes adultes, la Ville s'engage pour l'avenir des jeunes Scéens.

La ville de Sceaux, distinguée en décembre 2013 pour sa politique petite enfance et jeunesse, a obtenu le titre « Ville amie des enfants ».

En partenariat avec l'UNICEF, la Ville œuvre au développement des actions en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité. Le titre a de nouveau été décerné à Sceaux fin 2015.

II. LE PERIMETRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) DE LA VILLE DE SCEAUX

A. LE PERIMETRE D'ACTION

La commune de Sceaux (19 360 habitants).

B. LES DONNEES GENERALES RELATIVES AU PUBLIC CONCERNE

Les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans sont accueillis dans différents établissements :

- 3 écoles maternelles publiques : les Blagis, le Centre et le Clos Saint-Marcel.
- 3 écoles élémentaires publiques : les Blagis, le Centre et le Clos Saint-Marcel.
- 1 école primaire publique : le Petit-Chambord.
- 1 école primaire privée sous contrat : Sainte-Jeanne-d'Arc.
- 2 collèges publics : Lakanal et Marie-Curie.
- 1 collège privé sous contrat : Sainte-Jeanne-d'Arc.
- 2 lycées : Lakanal et Marie-Curie.
- 1 lycée professionnel des métiers : Florian.

Au total, 6 845 enfants scolarisés, dont 5 862 enfants dans les établissements publics et 983 dans les établissements privés.

1. Les écoles maternelles et élémentaires publiques (effectifs scolaires 2017-2018)

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Ecole maternelle du Centre <i>7 rue Marguerite-Renaudin</i>	212
Ecole maternelle des Blagis <i>1 place des Ailantes</i>	186
Ecole maternelle des Clos Saint-Marcel <i>46 avenue de la Gare</i>	149
Ecole élémentaire du Centre <i>6 rue Marguerite-Renaudin</i>	388
Ecole élémentaire des Blagis <i>2 place des Ailantes</i>	375
Ecole élémentaire des Clos Saint-Marcel <i>48 avenue de la Gare</i>	265
Ecole primaire du Petit Chambord <i>6/8 allée de Trévisé</i>	311
Total	1886

2. Les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Externat Saint Jeanne d'Arc maternelle <i>7 rue du Docteur-Berger</i>	132
Externat Saint Jeanne d'Arc élémentaire <i>7 rue du Docteur-Berger</i>	280
Total	412

3. L'enseignement secondaire public

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Collège Marie Curie <i>1 rue Constant-Pilate</i>	733
Collège Lakanal <i>3 avenue du Président Franklin-Roosevelt</i>	608
Lycée Marie Curie <i>1 rue Constant-Pilate</i>	1047
Lycée Lakanal <i>3 avenue du Président Franklin-Roosevelt</i>	1090
Lycée des métiers Florian <i>9 bis rue de la Marne</i>	498
Total	3976

4. L'enseignement secondaire privé

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Collège St Jeanne d'Arc <i>27 rue des Imbergères</i>	571
Total	571

Les établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT sont les six écoles élémentaires et maternelles et l'école primaire publiques de la Ville qui accueillent 1 886 enfants.

C. LES RESSOURCES MOBILISEES ET LES DOMAINES D'ACTIVITE

L'éducation est une priorité pour la ville de Sceaux qui développe depuis de nombreuses années une politique enfance et jeunesse basée sur l'égalité des chances et l'accès au savoir. Cette politique doit contribuer à l'épanouissement individuel en permettant à chaque enfant de développer ses potentiels d'expression, de créativité et d'accéder à l'apprentissage de la citoyenneté.

La Ville participe à l'éducation, la responsabilisation et la socialisation des enfants et des jeunes en leur facilitant l'accès à différentes disciplines sportives, artistiques, culturelles et d'éveil à la citoyenneté, tout en veillant à répondre aux besoins et aux goûts de chacun.

La Ville souhaite favoriser le développement des potentialités individuelles et collectives pour permettre à tous les élèves de devenir des adultes responsables, épanouis et créatifs.

Elle œuvre à l'articulation des interventions sur les différents temps de la journée de l'enfant et à la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.

1. Les ressources humaines

Les services Vie scolaire, Animation, Restauration-entretien, Action sociale santé handicap, Petite enfance et Prévention jeunesse sont regroupés au sein du Pôle Famille et solidarités depuis octobre 2017. Cette nouvelle organisation vise à développer la politique familiale. Les objectifs sont de faire rayonner la Ville, d'être plus cohérent en termes de politique publique et donc plus efficace sur le terrain et de développer le travail transversal.

Le service Vie scolaire se compose d'un chef de service et de 2 assistantes (dont une à mi-temps).

Il est en charge de la gestion administrative et budgétaire et de la coordination éducative en lien avec les partenaires de l'Education Nationale, de l'organisation et la coordination de l'accueil du public scolaire.

Le service Animation se compose d'un chef de service, d'un adjoint, d'un agent administratif (mi-temps) et de 95 animateurs. Il est en charge de l'organisation des temps péri et extrascolaires des enfants de 3 à 11 ans. Il organise et coordonne l'accueil du public pour toutes les activités péri et extrascolaire.

Le service Restauration-entretien se compose d'un chef de service, d'un adjoint, et de 63 agents. Le service est en charge de la gestion administrative et budgétaire et du suivi des ressources humaines pour les activités de restauration scolaire et d'entretien des écoles maternelles.

La Ville met à disposition 1 Atsem par classe de maternelle présente sur l'ensemble de la journée.

2. Les moyens mis en œuvre par la Ville pour les écoles

L'engagement de la collectivité se traduit notamment par la mise en œuvre de moyens identiques pour les 4 groupes scolaires :

- Budget pour les fournitures scolaires (manuels scolaires, petits matériels scolaires créatifs), la documentation, les abonnements, les revues spécialisées enfants et enseignants, les livres pour la bibliothèque de l'école, et des jeux éducatifs.

- Fourniture des produits pharmaceutiques et de la mallette PPMS.
- Crédit photocopies (élèves et administratives).
- Remise d'un dictionnaire en fin d'année scolaire (GS et CM2).
- Financement du spectacle de Noël.
- Financement des projets des écoles.
- Financement des journées d'excursion (transport et entrées).
- Participation financière aux classes transplantées (5 jours).
- Animations de la bibliothèque municipale.
- Financement des interventions musicales sur le temps scolaire pour les 3 cycles.
- Mise à disposition du car municipal ou privé pour les sorties scolaires, les activités piscine et dispositif « école et cinéma ».
- Financement de mobilier et de matériel audiovisuel.
- Actions complémentaires spécifiques : budget informatique pour l'achat et l'installation de tableaux numériques interactifs (TNI) dans chaque école élémentaire.
- Travaux (maintenance et rénovation) au sein des écoles.

3. Les équipements

La Ville dispose de nombreux espaces qualitatifs et équipements dont les enfants et les adolescents peuvent bénéficier :

- Les Accueils de loisirs.
- L'Espace Relais, square Alsace Bretagne.
- Les Ateliers, rue des Imbergères.
- La Rotonde.
- Le cinéma le Trianon.
- La bibliothèque municipale.
- Le théâtre des Gémeaux.
- La piscine des Blagis.
- Les gymnases sportifs.
- Les « Garages ».
- Le parc de Sceaux.
- Le jardin de la Ménagerie.
- La Coulée verte du sud parisien.

Il existe au sein de les communs divers organismes et associations au service des loisirs pour la jeunesse et l'enfance :

- Les associations sportives et culturelles de Sceaux.
- La M.J.C.
- Le Centre Social et Culturel des Blagis – CSCB.

Ces organismes sont des partenaires directs ou indirects. La Ville signe des conventions d'objectifs avec certains d'entre eux en vue de flécher son soutien sur des axes à privilégier, notamment en matière éducative.

4. Les aides financières

a. Allocation communale d'aide à la famille

La ville, via le Centre Communal d'Action Sociale, a mis en place un secours financier destiné à aider les familles, économiquement fragiles, domiciliées à Sceaux, à assurer les dépenses liées à l'éducation de leurs enfants. L'allocation communale d'aide à la famille est calculée à partir d'un quotient familial établi en fonction des ressources du foyer et de la composition familiale. Elle varie en fonction du cycle scolaire de l'enfant.

Bénéficiaires : les familles domiciliées à Sceaux au moment de la demande et au 1^{er} janvier précédant l'année scolaire concernée, dont les enfants, âgés de moins de 21 ans sont scolarisés dans un cursus non

rémunéré, quel que soit l'établissement scolaire, du CP jusqu'aux études supérieures de l'enseignement général, technologique ou professionnel sont éligibles.

b. Coupon Enfants et coupon Jeunes

Le coupon Enfants et le coupon Jeunes sont des aides financières allouées par la Ville sous condition de ressources et respectivement proposées pour les enfants de 5 à 11 ans et les jeunes de 12 à 18 ans résidant sur la commune et qui souhaitent s'inscrire à une activité sportive ou culturelle au sein d'une association scéenne. Il est possible également de faire valoir ce coupon auprès des associations non scéennes ayant signé une convention avec la Ville, dans la mesure où l'activité sportive ou culturelle n'est pas proposée par une association scéenne.

Les familles concernées et connues des services municipaux reçoivent en juin les coupons Enfants correspondant à leur quotient. Les coupons Jeunes sont à retirer à l'accueil de la mairie dès la rentrée de septembre.

- Montant des coupons Enfants : 25 € à 60 €
- Montant des coupons Jeunes : 60 €

III. LES ACTIVITES POUR LES 3-11 ANS (2015-2018)

A. LE TEMPS PERISCOLAIRE

Une première organisation a été mise en place sur l'année 2014/2015 qui ne s'est pas avérée satisfaisante. Depuis la rentrée 2015, la ville de Sceaux a donc adopté pour les écoles maternelles et élémentaires publiques une nouvelle organisation du temps scolaire, en positionnant les NAP sur le temps de pause méridienne.

Le schéma se compose de quatre journées d'amplitude horaire identique de 5 heures 30 par semaine, avec des après-midis de 2 heures et la fin du temps scolaire à 16 heures, suivi, soit du départ des enfants de l'école, soit de l'accueil périscolaire du soir (goûter - étude dirigée). Lors de la pause méridienne, de 12h à 14h, des ateliers du midi-NAP d'1 heure sont organisés de 12h à 13h et de 13h à 14h.

Les matinées (LMJV) ont une amplitude de 3 heures 30. Le mercredi matin est composé de l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) de 8h30 à 9h30 suivi du temps scolaire de 2 heures, entre 9h30 et 11h30.

Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents.

Cependant, les APC relèvent de la responsabilité des enseignants. Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

- L'emploi du temps des écoliers se caractérise à Sceaux par :
 - Un rythme identique pour les écoles maternelles et élémentaires.
 - Une linéarité du rythme sur 4 jours.
 - 4 journées comprenant 5h30 d'enseignement de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - 2 heures d'enseignement le mercredi matin de 9h30 à 11h30.
 - 1 heure d'APC le mercredi matin, de 8h30 à 9h30.
 - Une pause méridienne de 2 heures de 12h à 14h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - La mise en place des NAP sur le temps de pause méridienne.
 - Des temps d'accueil périscolaire avant la classe de 7h30 à 8h30 (et 9h30 le mercredi) et après la classe de 16h à 18h30.
 - Une garderie le mercredi sans restauration de 11h30 à 12h30.

	7h30-8h30	8h30-9h30	9h30-11h30	11h30-12h00	12h00-12h30	12h30-14h00	14h00-16h00	16h00-18h30
LUNDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h30			Pause méridienne - Ateliers du midi 2h00		Temps scolaire 2h00	Accueil périscolaire du soir - Etude
MARDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h30			Pause méridienne - Ateliers du midi 2h00		Temps scolaire 2h00	Accueil périscolaire du soir - Etude
MERCREDI	Accueil périscolaire du matin	Accueil du matin	Temps scolaire	Accueil de loisirs				
		APC	2h00	Garderie				
JEUDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h30			Pause méridienne - Ateliers du midi 2h00		Temps scolaire 2h00	Accueil périscolaire du soir - Etude
VENDREDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h30			Pause méridienne - Ateliers du midi 2h00		Temps scolaire 2h00	Accueil périscolaire du soir - Etude

1. La pause méridienne

a. Les objectifs

Chaque jour, la ville de Sceaux prend en charge pendant la pause méridienne environ 1 550 enfants répartis dans 5 restaurants scolaires.

En effet, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire permet de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle visait également à permettre une meilleure continuité entre les temps scolaires et périscolaires et à favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel et artistique.

Ainsi, la Ville a opté pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur le temps de pause méridienne, moment central de la journée, situé entre deux temps d'enseignement, afin de faciliter un retour en classe dans des conditions optimales.

La pause méridienne, d'une durée de 2 heures, se compose du temps du repas et d'un temps d'activités libres ou encadrées. Elle comporte plusieurs objectifs :

- Servir à chaque enfant un repas équilibré et de qualité adaptée à ses besoins, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Garantir la sécurité physique, psychique et affective de chaque enfant avec une vigilance particulière pour les plus fragiles (enfants de maternelle, présentant des allergies ou un handicap).

- Permettre à l'enfant de développer au milieu de ses pairs autonomie, responsabilité, sociabilité et affirmation de soi
- Proposer des activités favorisant le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes physiques et intellectuelles, ainsi que son épanouissement dans la vie en collectivité.
- Proposer des activités respectant les besoins et le rythme de chaque enfant.

b. Les moyens mis en œuvre pour proposer des projets de qualité

- Les acteurs

Pour proposer une pause méridienne de qualité, une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace entre parents, enseignants, agents du service animation et agents du service restauration est nécessaire.

- Les agents

La pause méridienne est assurée par plusieurs équipes distinctes.

L'équipe d'animation qui comprend :

- Des animateurs référents en charge de l'organisation et du suivi du bon fonctionnement de la pause méridienne.
- Des directeurs d'école ayant la responsabilité du temps de pause méridienne.
- Des Atsem et des animateurs d'écoles maternelles en charge de l'accompagnement au repas et de l'animation des NAP.
- Des animateurs d'écoles élémentaires en charge de la surveillance, de l'accompagnement au repas des enfants et de l'animation des NAP.
- Des intervenants spécialisés encadrant les NAP.

L'équipe de restauration comprend les responsables d'office et les agents de restauration en charge de la préparation et de la distribution des repas aux enfants.

A noter, la présence des Atsem sur le temps de pause méridienne en binôme avec un animateur qui effectue le relais du soir.

- Le taux d'encadrement

Depuis septembre 2015, la Ville applique les taux d'encadrement autorisés par décret du 1^{er} août 2015, d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

- Les locaux

Le restaurant scolaire

Chaque restaurant scolaire comprend une ou plusieurs salles de restaurant et un office pour la préparation, le stockage et le réchauffage des repas. L'accès à l'office est interdit aux enfants et à toutes personnes étrangères au service pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement avec une ligne de meuble de débarrasage pour initier les enfants au tri sélectif des restes de leurs repas.

Dans toutes les écoles, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts permettant ainsi un fonctionnement adapté à chaque rythme avec du mobilier adapté à chaque tranche d'âge.

Les salles d'accueils périscolaires

Depuis septembre 2015, plus aucune salle de classe n'est occupée pour la pratique d'activités périscolaires. Les activités se déroulent soit dans les accueils de loisirs situés dans l'enceinte même des établissements ou à proximité, soit dans des salles de l'école dédiées aux activités périscolaires.

Les salles spécifiques

Suivant les écoles, et en accord avec les équipes enseignantes, d'autres salles spécifiques (salle de bibliothèque, salle de musique), sont utilisées pour les NAP.

Les salles de sieste

Chaque école dispose, suivant le nombre de classe de petite section, de salles de sieste qui permettent aux enfants de se reposer dans des conditions optimales.

Les gymnases

Les gymnases de la Ville sont utilisés pour la pratique des activités sportives.

Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et pour jouer. Dans les écoles maternelles, les aires de jeux (petit train, cabane, toboggan...) sont accessibles aux enfants sur le temps de pause méridienne.

- Le matériel

Dans chaque école, en plus du matériel dédié aux temps périscolaires du matin, du soir, ou du mercredi tels que les dinettes, les jeux de construction, les jeux d'imitation, les jeux de voitures, du matériel spécifique pour les NAP est commandé pour la réalisation des ateliers et la réalisation de projets.

2. Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

L'objectif principal des NAP est de permettre à l'enfant de développer ses compétences : autonomie, responsabilité, socialisation, affirmation de soi, en favorisant le développement personnel de l'enfant et ses aptitudes physiques et intellectuelles, tout en respectant le rythme de chacun. Ces activités contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants, de manière ludique.

Ainsi, la Ville a adapté les activités proposées en fonction des âges et des choix des enfants, afin de les rendre acteurs de ce temps.

a. Les NAP dans les écoles maternelles

Afin d'apporter des repères aux enfants pour les aider à se placer dans le temps et dans l'espace, chaque classe de maternelle bénéficie de deux adultes référents sur le temps du repas, un animateur et un Atsem. En effet, le rôle de l'Atsem est primordial. Elle est la professionnelle qui fait lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire et assure une continuité dans la journée de l'enfant. Elle est en binôme avec un animateur. Cette collaboration entre agents de métiers différents vise à élargir les compétences et les regards portés sur l'enfant.

Afin de respecter le rythme des enfants scolarisés en classe de petite section, ces derniers déjeunent dès la sortie de classe à 12h. A la fin du repas, un temps de sieste est mis en place. Aucune activité NAP n'est proposée, un temps de repos étant privilégié.

Pour les enfants de moyennes et grandes sections, les NAP s'articulent autour du jeu : jeux d'imitation, jeux de construction, ludothèque et jeux collectifs participent à l'apprentissage de la vie en collectivité, au respect des règles de manière ludique, et au développement intellectuel et physique des enfants.

Les activités manuelles telles que le tissage, le modelage viennent quant à elles développer la créativité de l'enfant et développent des compétences artistiques. Les ateliers bibliothèque développent l'imaginaire des enfants et leur permet d'être au calme avant de retourner en classe.

Modalités d'inscription

Les familles inscrivent leur enfant pour la pause méridienne le matin directement auprès de l'enseignant. Aucune inscription préalable aux NAP n'est requise.

Les enfants sont libres de participer ou non aux ateliers proposés par l'équipe d'animation. Afin de répondre aux besoins de chaque enfant, l'équipe d'animation propose des activités, joue avec les enfants, les laisse jouer entre eux en autonomie surveillée et leur permet, s'ils le souhaitent, de se reposer.

b. Les NAP dans les écoles élémentaires

Le temps de pause méridienne des enfants des écoles élémentaires s'organise en deux temps :

- Un temps comprenant le temps du déjeuner.
- Un temps consacré aux NAP.

De nombreuses activités sont proposées aux enfants afin de répondre aux besoins de tous et de leur permettre de découvrir des activités qu'ils ne connaissent pas.

Ainsi, les enfants bénéficient d'ateliers :

- Sportifs tels que les jeux d'opposition, le multisport, les arts du cirque, la danse.
- Manuels tels que le tissage, l'origami, la calligraphie, la mosaïque, les arts plastiques.
- Ludothèque.
- Culturels tels que la bibliothèque, la musique, le théâtre.

Modalités d'inscription

L'inscription à la pause méridienne s'effectue le matin, en classe, par l'élève auprès de l'enseignant.

La participation aux NAP est facultative. Chaque enfant peut participer à un atelier par jour. S'il le souhaite, l'enfant peut choisir les ateliers auquel il souhaite participer au mois de septembre, décembre et avril.

c. La tarification

Les tarifs de la pause méridienne sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient entre 0.95€ et 8.64 € (tarif unitaire 2018). Ils incluent la fourniture du repas, l'encadrement des enfants ainsi que les NAP.

Les accueils sont soumis à la réglementation de la direction départementale de la cohésion sociale dans le respect des taux d'encadrement en vigueur.

3. Les accueils périscolaires du matin

La Ville met en place des accueils périscolaires dans les quatre groupes scolaires de la Ville de 7h30 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et le mercredi de 7h30 à 9h20, ouverts à tous les enfants des classes de maternelles et d'élémentaires. Véritable trait d'union entre la famille et la vie collective, c'est un moment de calme qui est proposé aux enfants. Ils sont encadrés par des animateurs qu'ils connaissent et retrouvent sur le temps de la pause méridienne et le soir.

En moyenne, 83 enfants sont accueillis chaque matin (hors mercredi), ils sont encadrés par 18 animateurs.

En moyenne, 270 enfants sont accueillis le mercredi matin.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. En 2018, le forfait mensuel est compris entre 17,73€ et 43 €.

Tarif unitaire 2018 (pour quatre séances maximum dans le mois) : 3,59 €

4. Les accueils périscolaires du soir

Sur les quatre écoles maternelles, l'accueil du soir est proposé après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h 30 avec un goûter fourni par la Ville. En moyenne journalière, 277 enfants sont accueillis et encadrés par 39 animateurs.

Les enfants participent ensuite à des ateliers ludiques et de loisirs qui répondent aux objectifs du projet pédagogique, mis en place par le directeur de la structure en lien avec l'équipe d'animateurs.

A partir de 16h45 et jusque 18h30, les parents peuvent récupérer leurs enfants à tout moment.

Les prix sont fixés en fonction du quotient familial. En 2018, le forfait mensuel se situe entre 20,26 € et 50,54 €.

Tarif unitaire (pour quatre séances maximums dans le mois) : 4,97 €

5. Les études dirigées en élémentaire

Les enfants scolarisés dans les quatre écoles élémentaires de la Ville peuvent fréquenter les études dirigées, organisées tous les jours de 16h30 à 17h30, et encadrées par des enseignants.

Après le goûter (apporté par les enfants) de 16h00 à 16h30, les enfants peuvent rester sur un temps d'accueil avec possibilité de sortie échelonnée, ou se rendre à l'étude dirigée de 16h30 à 17h30, avec possibilité pour ceux qui terminent plus tôt le temps d'étude de rejoindre les animateurs sur le temps d'accueil. De 17h30 à 18h30, tous les enfants sont regroupés sur le temps d'accueil encadré par les animateurs avec une sortie échelonnée.

Les prix sont fixés en fonction du calcul du quotient familial. En 2018, ils oscillent entre 12,90 € et 35,44 € (forfait mensuel).

Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : 3,18 €

La moyenne journalière de fréquentation de l'étude dirigée est de 380 enfants.

6. Les accueils de loisirs du mercredi

Une garderie a été mise en place par la Ville le mercredi de 11h30 à 12h30, pour permettre aux parents de venir en flux continu jusqu'à 12h30.

Les prix sont fixés en fonction du quotient familial. En 2018, ils oscillent entre 1,48 € euros et 3,65 € euros la séance.

En école maternelle, 33 enfants sont accueillis en moyenne.

En école élémentaire, 62 enfants sont accueillis en moyenne.

Un accueil de loisirs est ouvert dans chaque groupe scolaire de 11h30 à 18h30.

En moyenne 138 enfants de maternelle, soit 21,7% de la population scolaire, et 132 enfants d'élémentaire, soit 11 % de la population scolaire, sont accueillis chaque mercredi.

L'encadrement comprend :

- 1 directeur d'accueil de loisirs dans chaque structure.
- Un taux d'encadrement répondant aux normes DDSC, soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Un taux d'encadrement répondant aux normes DDSC soit 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les prix sont fixés en fonction du quotient familial. En 2018, ils oscillent entre 1,28 € et 17,04 € la journée.

Suite à la mise en place de la semaine de 4 jours et demi en septembre 2014, la Ville a adapté son fonctionnement et aménager les espaces pour pouvoir accueillir les enfants dès 11h30, à la fin du temps scolaire, sans générer des déplacements ou des trajets augmentant la fatigue des enfants.

Ainsi, certains accueils de loisirs tels que celui de l'école du Centre et du Clos Saint Marcel ont été aménagés, avec l'agrandissement des locaux pour l'un, et l'aménagement d'un étage pour les élémentaires pour l'autre. L'école du Petit Chambord a quant à elle ouvert un accueil de loisirs qui n'existait pas auparavant.

Ces lieux sont adaptés pour permettre aux enfants de profiter du mercredi après-midi, et faire ainsi, une réelle coupure avec le temps scolaire.

Contrairement aux vacances scolaires, les accueils de loisirs maternels regroupent les enfants de 3 à 6 ans et les accueils élémentaires les enfants scolarisés en classe de CP au CM2 sans distinction de niveau de classe. Ils ont pour objectif de permettre aux enfants de prendre part au groupe avec respect et tolérance et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son propre rythme.

Des activités (manuelles, sportives, culturelles, artistiques) sont organisées en lien avec les projets pédagogiques des structures et les besoins des enfants. Les équipes sont attentives aux besoins des plus jeunes, en proposant après le repas, un temps de sieste.

Tous les ans, des projets sont organisés entre les différents accueils de loisirs afin de permettre aux enfants de rencontrer ceux des autres accueils et de participer à des moments conviviaux et festifs, comme l'organisation de Fort Chambord ou la Fête des ALSH.

L'organisation actuelle permet de disposer d'équipes relativement stables sur les différents temps d'animation.

B. LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

1. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Dans trois centres de loisirs, la Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et scolarisés en école maternelle, élémentaire et en 6^{ème}, pendant les vacances scolaires de 8h à 18h30, dans un espace adapté à chaque tranche d'âge :

- ALSH des Clos-Saint-Marcel : enfants scéens scolarisés dans les groupes scolaires des Clos-Saint-Marcel et du Petit-Chambord (petite, moyenne et grande section, CP et CE1)
- ALSH des Blagis : enfants scéens scolarisés dans les groupes scolaires des Blagis et du Centre, (petite, moyenne et grande section, CP et CE1) :
- Club de loisirs : enfants scéens (CE2, CM1, CM2 et 6e)

Partie prenante du projet éducatif de la Ville, ces structures ont pour mission d'aider l'enfant à s'intégrer au sein du groupe, lui donner les moyens de s'épanouir tant physiquement que culturellement et d'exercer son sens critique et sa curiosité.

Issus du projet pédagogique annuel, les projets d'activités, qui sont élaborés autour d'un thème fédérateur, donnent une réelle cohérence et pertinence aux ateliers proposés. Les thèmes sont abordés sous de multiples facettes : des activités manuelles, plastiques, de motricité, culturelles mais aussi des sorties originales et des grands jeux d'aventure.

Les familles sont fréquemment invitées à découvrir les locaux, le fonctionnement, les réalisations des enfants lors des journées, des soirées "portes-ouvertes" ou des goûters.

Les prix sont fixés en fonction du quotient familial. En 2018, ils oscillent entre 1,50 € et 22.79 € la journée.

2. Les mini-séjours et les séjours de vacances

La Ville propose différents séjours selon les tranches d'âge.

Les mini-séjours (5 jours) pour les enfants de 4 à 12 ans.

En 2017, 118 enfants sont partis en mini-séjours encadrés par le personnel du service Animation. Compte tenu du succès pour cette formule, 4 semaines sont organisées.

Plusieurs activités sont proposées telles que poney, découverte du cirque, visite d'une ferme pédagogique, karting à pédales, baignade à la piscine et jeux gonflables.

La participation financière des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour en fonction du quotient familial.

Les séjours de vacances pour les enfants scéens âgés de 6 à 17 ans.

Ils se déroulent pendant les vacances d'hiver et d'été. A ce titre, la Ville sélectionne des organismes auxquels les enfants sont confiés. Plusieurs destinations et thèmes de séjours sont proposés et retenus.

- Séjours hiver (7 jours) pour les jeunes de 12 à 17 ans : en 2017, 26 enfants sont partis pour des séjours de ski, snowboard ou multi- neige en France ou en Italie.
- Séjours été (entre 12 et 17 jours) pour les jeunes de 12 à 17 ans : en 2017, 17 jeunes sont partis en séjours découverte (Italie, Croatie, Grèce ou Norvège) et 11 jeunes en séjours linguistiques en Angleterre.

La participation financière des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour en fonction du quotient familial.

3. Le Conseil des enfants

Le Conseil d'enfants est composé de 33 membres, élus par niveau, proportionnellement à l'effectif de l'établissement scolaire. Les enfants sont élus en CM1 pour 2 ans (le conseil est renouvelé par moitié tous les ans).

Chaque année, 3 réunions plénières et 6 réunions en commissions sont organisées.

Le Conseil d'Enfants a pour vocation de permettre aux enfants de :

- Favoriser un apprentissage de la citoyenneté et des processus démocratiques.
- Mener une réflexion, discuter, débattre.
- Proposer des idées et écouter celle des autres.
- Prendre des décisions concernant la mise en place de projet et du choix de la thématique de projet et d'accepter les décisions prises en groupe.
- Réaliser des projets en lien avec la politique de la Ville.
- Participer activement aux commissions des menus programmées 5 fois par an.

Le commission « Prévention »

Sensibilisation du plus grand nombre aux gestes essentiels de premiers secours. Les enfants ont réalisé des mises en situation mettant en pratique les comportements à adopter en cas de perte de connaissance, d'étouffement, de plaie, de brûlure.

Réalisation d'un livret diffusé dans les différentes structures de la Ville.

La commission du « Vivre ensemble »

Mise en lumière des valeurs de la République à travers l'écriture d'une chanson par les enfants. La musique a été composée par un animateur de la Ville.

Dans un premier temps, les enfants ont travaillé sur le sens même de ces valeurs. Après s'en être imprégnés, ils les ont exploitées pour rédiger trois couplets et un refrain. Cette chanson a ensuite été enregistrée en studio.

Un jeu sur le Vivre ensemble a été également créé sous forme de Loto. Le but du jeu étant de retrouver les bons comportements à adopter dans différents lieux (école, transports, lieux publics, sur la route).

L'année 2017 a été marquée par la remise du trophée de l'AMIF, récompensant le conseil d'Enfant pour la bande dessinée réalisée en 2016 « Quand le chat n'est pas là, la souris clique sur n'importe quoi »

Lors de la plénière du 16 juin, la Ville a renouvelé son partenariat avec l'UNICEF par la reconduction de la Charte « Ville amie des enfants ».

Chaque année, les enfants élus participent à la cérémonie du 11 novembre et à une journée « devoir de mémoire ». Le 18 novembre ils ont visité la caverne du dragon et le chemin des dames dans l'Aisne.

Projet 2018 : le harcèlement scolaire et la participation à la démarche « parlons ensemble de Sceaux ».

C. INFORMATION DES FAMILLES SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Divers supports de communication sont mis à la disposition des familles :

- Guide de la famille et de l'écopier réactualisé tous les ans et envoyé par courrier à toutes les familles à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Plaquette d'information « à l'heure de la rentrée » mise à disposition dans les équipements municipaux.

- Site internet de la Ville.
- Réseaux sociaux.
- Portail familles (inscriptions, tarifs, règlement intérieur des accueils de loisirs et des activités périscolaires, organisation des ALSH, menus restauration scolaire et extrascolaire)

D. LE VOLET SANTE

1. Le PAI

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque l'accueil d'un élève, en raison d'un trouble de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), nécessite un aménagement ou un suivi particulier.

Le PAI est un document écrit et signé par les différents partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, le chef d'établissement, le médecin scolaire et le 1^{er} adjoint au maire.

Le PAI décrit les aménagements permettant un accueil adapté et sécurisé de l'enfant et vient compenser les inconvénients liés à un état de santé particulier.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- Le régime alimentaire (panier repas ou suppression de certains aliments) dans le cas d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire.
- Les traitements médicaux et protocole en cas d'urgence.
- Les dispenses d'activités incompatibles avec l'état de santé de l'enfant

Il concerne tous les lieux d'accueil fréquentés par l'élève et tous les temps (scolaire et péris ou extrascolaire).

Au-delà des aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires.

2. L'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a imposé une nouvelle façon de penser le handicap à travers une définition qui prend en compte les conséquences du trouble subi par la personne, notamment dans sa vie quotidienne, plus que la nature et l'origine de ce trouble.

Ainsi, selon la loi : « *Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

La ville de Sceaux met tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

a. Accompagnement sur le temps scolaire

L'enfant en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Contractuel de l'Education nationale, l'auxiliaire de vie scolaire a pour principale mission d'accompagner l'enfant dans sa scolarité.

L'AVS est affectée dans un établissement scolaire qui accueille des enfants en situation de handicap ou des enfants dont l'état de santé ne permet pas de suivre un cursus scolaire normal. Il intervient dans la classe en concertation avec l'enseignant.

L'auxiliaire de vie scolaire a pour missions :

- Accompagnement et soutien dans les apprentissages : par exemple aide à la manipulation du matériel scolaire ou d'outils spécifiques, aide à la prise de notes et à l'écriture, reformulation des consignes, soutien à la concentration de l'élève.
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : par exemple veiller à la bonne installation de l'élève, aider au déplacement, aider à l'expression des besoins élémentaires, aider à l'habillage.

- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle : par exemple prévenir les situations d'isolement ou de crise, aider l'élève à gérer ses émotions, ses rituels ou ses comportements inadéquats, favoriser les échanges.

b. Sur les temps périscolaires et extrascolaires

Au quotidien affectation d'un animateur supplémentaire pour accompagner l'enfant si besoin et rencontre avec la famille selon les besoins.

Les enfants en situation de handicap sont accueillis à l'occasion des mini séjours et des séjours de vacances.

E. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Sceaux bénéficient, pendant le temps scolaire, d'activités sportives, culturelles et de prévention organisées par la Ville, en accord avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants et avec le concours de différents partenaires.

1. Le sport

a. Éducation physique et sportive (EPS)

La Ville finance, pour toutes les classes élémentaires publiques, une heure hebdomadaire d'éducation physique et sportive adaptée à l'âge des élèves. Trois éducateurs sportifs municipaux interviennent dans les écoles aux côtés de l'enseignant.

Cet enseignement est également ponctué de rencontres sportives annuelles inter-écoles réunissant toutes les classes, de la grande section de maternelle au CM2, organisées par le service de l'Action sportive.

b. Apprentissage de la natation

Les enfants scolarisés en CP, CE1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine des Blagis sur le temps scolaire. Leur encadrement et leur sécurité sont placés sous la responsabilité de l'enseignant et des éducateurs brevetés d'Etat.

La Ville prend en charge le financement du transport pour les écoles éloignées.

2. La culture

a. La bibliothèque

La bibliothèque municipale et la bibliothèque du Centre social et culturel des Blagis (CSCB) accueillent les classes avec leur enseignant pour des séances d'écoute musicale (pour les classes de maternelles, CP, CE1, et CE2), de conte, de présentation et prêts de livres, des visites commentées, des rencontres avec des écrivains ainsi que des expositions ou des recherches documentaires.

Les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent, avec l'aide de leur enseignant, rechercher des documents et réserver des ouvrages directement sur le site internet de la bibliothèque (bibliothèque.sceaux.fr).

Compte tenu des travaux de modernisation réalisés en 2017, 2018 et 2019, la bibliothèque n'est temporairement pas en mesure d'accueillir les groupes scolaires comme auparavant. Elle développe donc des activités « hors les murs » au sein des écoles : travail autour du livre et du conte de la maternelle au CM2, écoute musicale active pour les maternelles.

Il est à noter que les enfants accueillis en crèche bénéficient également de temps d'accueil à la bibliothèque municipale et à la bibliothèque du centre social et culturel des Blagis (CSCB) pour des séances d'éveil autour du livre.

La gratuité des prêts pour les jeunes de moins de 16 ans vise à favoriser l'accès aux contenus culturels que propose la bibliothèque. Les enfants ont la possibilité de détenir chacun "leur" carte, moyen de les conforter en tant que lecteurs.

Un tarif réduit est mis en place pour les lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, titulaires de minima sociaux.

b. La musique

De la petite section de maternelle au CE2, les enfants reçoivent une initiation musicale assurée par différents intervenants agréés par le ministère de l'Éducation nationale (le Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la reine/Sceaux CRD ou la Fédération des Centres des Musiciens Ruraux FCMR).

Pour toutes les classes des écoles maternelles et des écoles élémentaires, la ville de Sceaux prend en charge le coût de musiciens intervenants, durant un semestre pour des séquences pédagogiques de 30 minutes (classes maternelles) ou de 45 minutes (classes élémentaires).

En cycle 3 (CM1, CM2) les élèves participent aux concerts « des grands élèves » du CRD, une fois dans l'année et à 3 séquences préparatoires aux concerts de 45 min par classe.

c. Ecole et cinéma

Le dispositif « Ecole et cinéma » permet aux élèves la découverte de films avec un objectif d'éducation à l'image. Le cinéma municipal le Trianon accueille toute l'année les classes inscrites à ce dispositif.

Les niveaux concernés sont GS, CP, CE1, et CLIS, à raison de 3 films dans l'année par classe.

d. Spectacles et musée de Sceaux

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent se rendre à des spectacles au théâtre Les Gémeaux-scène nationale, dans le cadre de la programmation «jeune public» (une participation est demandée).

Le musée départemental du domaine de Sceaux propose également aux écoles des animations auxquelles les enseignants peuvent s'inscrire.

e. Sorties scolaires

La Ville met à disposition le car municipal pour les sorties scolaires et l'activité piscine.

f. Classes transplantées

À l'initiative des enseignants et avec l'accord de l'inspection de l'Éducation nationale, la ville de Sceaux organise des classes transplantées pour les enfants des écoles élémentaires ainsi que des journées d'excursion pour les élèves de grande section des écoles maternelles.

Chaque année, environ 250 enfants partent avec l'enseignant pour travailler dans un cadre différent. Ils découvrent un environnement à thème pendant cinq jours et quatre nuits. La participation financière des familles varie entre 15 % et 80 % du prix coûtant du séjour en fonction du quotient familial.

Les élèves de grande section des écoles maternelles profitent quant à eux des journées d'excursion, celles-ci sont entièrement financées par la Ville (entrées et transport).

3. Internet et le numérique

Depuis près de 10 ans, chaque école élémentaire de Sceaux dispose d'une salle informatique. Pour tenir compte de l'évolution du matériel et des pratiques. La Ville a mis à disposition des écoles élémentaires un parc informatique permettant une connexion Internet sécurisée.

Pour les ateliers informatiques, les enfants disposent d'une salle dotée de 14 postes multimédia, deux imprimantes laser, un graveur et un scanner. Depuis janvier 2013, les classes de grande section bénéficient d'un ordinateur connecté à Internet.

a. Tableau numérique interactif (TNI)

La Ville a doté toutes les écoles élémentaires d'un TNI. Ils sont installés dans la bibliothèque ou dans la salle informatique afin d'être accessibles à chaque classe.

b. Permis internet

Ce programme national de responsabilisation des enfants vise à permettre un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet.

Destiné aux élèves de CM2, ce dispositif pédagogique a été mis en place à Sceaux à la rentrée 2015. Il est animé par un officier de prévention de la police nationale qui remet aux enfants un « permis Internet » à la fin de l'année scolaire.

4. Le code de la route

a. Le permis piéton

Le "Permis piéton" est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant. Tous les élèves de classes de CE2 des écoles élémentaires de la Ville y participent. Ce dispositif est mené de concert par le commissariat de Châtenay-Malabry, la Ville et les enseignants.

b. Le permis cycliste

Le "Permis cycliste" a été mis en place en 2014. Les élèves de CM2 des écoles de la Ville bénéficient de cette initiative de sensibilisation aux risques à la circulation à vélo, réalisée par la Ville et l'Education nationale. Trois vélos par école élémentaire sont fournis par la Ville, afin que les élèves qui ne disposent pas de vélo participent à ce dispositif.

Grâce à ces deux dispositifs, les enfants apprennent les règles de la circulation, la notion de responsabilité individuelle, des réflexes et astuces permettant à chacun d'assurer sa propre sécurité.

Ces initiations sont récompensées par la remise du Permis piéton ou du Permis cycliste à chaque enfant lors de cérémonies officielles.

IV. LES ACTIVITES POUR LES 12-25 ANS

L'organisation des structures municipales et la mise en œuvre d'initiatives originales en faveur de la jeunesse démontrent une volonté politique forte de mobilisation en faveur de ce public.

A. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

1. Les Ateliers

La ville de Sceaux accueille sur son territoire un grand nombre de collégiens et de lycéens. Ils viennent des cités scolaires Lakanal, Marie Curie mais également du collège privé Sainte Jeanne d'arc et du lycée des métiers Florian.

Dans le cadre de sa politique jeunesse et en réponse à une demande récurrente des jeunes par le biais du conseil de Jeunes, la ville de Sceaux a souhaité offrir aux adolescents un espace d'accueil, de rencontre, d'échange, d'information, et d'étude. Un lieu construit pour et avec les adolescents. C'est à partir de ce principe qu'en 2008, la Ville a imaginé un lieu pour accueillir les adolescents.

La création et la mise à disposition de ce lieu constituent pour les adolescents un espace unique de rencontres sur la Ville au sein duquel se tissent des relations entre jeunes mais également entre jeunes et professionnels (animateurs). Les "Ateliers" offrent un espace sécurisant dédié aux jeunes pour leur permettre de se retrouver en dehors des lieux scolaires ou du domicile familial.

L'inscription est gratuite et se fait sur place. Pendant la période scolaire, les "Ateliers" sont ouverts les mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h, le mercredi et le samedi de 14h à 19h. Pendant les vacances scolaires, ils sont ouverts du lundi au vendredi de 14h à 19h.

Situés en cœur de ville, à proximité des équipements culturels (bibliothèque, cinéma, studios de répétition et d'enregistrement La Caisse claire, vie associative), les "Ateliers" accueillent des jeunes scolarisés de la 5e à la terminale, domiciliés ou scolarisés à Sceaux. Cet équipement permet, en outre, au service Jeunesse

et prévention de la Ville de poursuivre et de renforcer ses liens avec les adolescents. La fréquentation moyenne est de 25 jeunes par jour. Certains jours ou certaines périodes connaissent une plus forte affluence.

Le professionnel offre une écoute vigilante, repère et prend en compte les situations individuelles. Le lien ainsi créé permet d'accompagner, de soutenir et d'orienter si besoin les jeunes en difficulté.

Des partenariats ponctuels sont créés avec d'autres institutions telles que l'Aide Sociale à l'Enfance, la Police Nationale.

2. L'Espace Relais

Le concept de l'Espace Relais existe depuis 1999 à Sceaux, dans des locaux situés 3 square de Bretagne dans le quartier Alsace-Bretagne, et mis à disposition par Sceaux Bourg la Reine Habitat (l'office public de l'habitat de Sceaux).

La vocation de l'Espace Relais est l'accompagnement à la scolarité, décliné au travers de deux axes pédagogiques : un temps d'apprentissage des leçons et d'aide aux devoirs et un temps d'activités éducatives.

L'accompagnement à la scolarité proposé aux enfants s'appuie sur les principes de la charte signée par plusieurs ministères et associations, le 7 octobre 1992 et réactualisée le 23 août 2001. Il s'agit d'offrir aux enfants et aux jeunes des conditions favorables à leur réussite éducative et scolaire.

Pour l'élève

- Proposer des conditions d'accueil et d'accompagnement favorables à la réalisation des travaux scolaires.
- Aider à surmonter les difficultés scolaires qu'il rencontre.
- Permettre d'acquérir des outils méthodologiques, d'organisation matérielle et de réflexion, nécessaires à une plus grande autonomie dans la réalisation des devoirs ou des travaux de recherche.
- Elargir son horizon culturel.

Pour les parents

- Favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement du système scolaire, des méthodes pédagogiques employées et des enjeux de l'accompagnement à la scolarité.
- Renforcer les liens entre la famille et l'institution scolaire.
- Permettre des échanges plus sereins avec leur enfant sur les questions scolaires.
- Encourager leur implication dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant (échanges avec les intervenants, participation aux goûters, fêtes de fin d'année...).

Au 1er janvier 2018, 76 jeunes âgés de 6 à 17 ans fréquentent l'Espace Relais : 20 jeunes du secteur Alsace-Bretagne, 38 jeunes du secteur des Blagis, 14 jeunes du secteur du Centre et 4 du secteur des Mésanges (à proximité de la gare de Robinson).

3. La Rotonde

Les services municipaux ont été alertés sur la présence de jeunes qui occupent parfois, de manière inopportune, l'espace public dans le quartier des Blagis.

Constat est fait qu'un certain nombre de problèmes sont récurrents :

- Déscolarisation précoce.
- Faible niveau de qualification.
- Errance.
- Inactivité.
- Difficultés d'ordre psychologique/ économiques/ juridiques.
- Trafics et/ou consommation de produits stupéfiants.

Les situations relèvent d'une problématique globale d'insertion. Certaines difficultés s'inscrivent dans le champ de compétence de la Ville. D'autres relèvent de la prévention spécialisée.

Parallèlement, la Ville a enregistré une forte demande des jeunes du quartier à pouvoir disposer d'un espace dédié, encadré par des adultes référents. On observait également l'absence de contact avec ce public.

Ce nouvel équipement municipal s'est construit à partir de la vocation des deux structures existantes sur la Ville à destination de la jeunesse : l'Espace Relais et les Ateliers. Le projet s'inscrit en complémentarité et corrobore les objectifs premiers des équipements existants. Il s'agit d'assurer la continuité du parcours du jeune et son accompagnement.

C'est un espace destiné aux adolescents et jeunes majeurs sur le quartier des Blagis avec pour vocation d'être :

- Un lieu d'accueil permettant d'identifier les demandes explicites ou implicites des jeunes.
- Un lieu d'orientation et d'information.
- Un lieu d'accompagnement individuel.
- Un lieu pour rencontrer des professionnels de différents champs (mission locale, relais étudiants lycéens, club de prévention)

Les objectifs généraux sont :

- Recréer du lien social avec des jeunes qui peuvent se sentir exclus du système.
- Leur permettre d'élaborer des stratégies d'actions positives.

Le public bénéficiaire : les 16-25 ans, salariés, apprentis ou inactifs.

Il était fondamental d'implanter sur le terrain des professionnels pour aider les jeunes à la réalisation de leurs projets, les conseiller, et les accompagner dans leurs démarches et d'instaurer une écoute, établir une relation et entamer un travail autour de la confiance en soi.

Le professionnel se positionne également en qualité de relais d'information pour leurs demandes en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement et d'accès au droit. Il coordonne les réponses pour la mise en place, sans délai, de solutions adaptées en s'appuyant sur les acteurs du champ de l'insertion.

La réussite de ce dispositif passe par un système d'informations partagées. Un lien est indispensable entre toutes les institutions pour s'assurer qu'un jeune qui quitte le système scolaire, puisse trouver un relais si cela est nécessaire.

Ce lieu permet de recréer du lien social, de réamorcer une dynamique d'apprentissage, de reprendre pied avec les contraintes de la vie en groupe. Il s'agit là de créer des processus de mobilisation, de prise de conscience et de motivation.

B. LES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

1. L'accompagnement individuel

Le rôle de l'accompagnateur est de permettre aux accompagnés de travailler un certain nombre d'éléments qui les affectent, et de permettre de faire émerger des attentes, des demandes latentes, avec prudence.

Par le biais d'un accompagnement, la présence régulière d'un adulte auprès de l'adolescent permet la remédiation des erreurs pour apprendre à faire juste.

Le décrochage scolaire est une préoccupation nationale qui s'exprime localement. Les situations d'échec, surtout lorsqu'elles sont répétées, peuvent être à l'origine de situations de blocage et, à terme, de comportements déviants de certains jeunes. Leurs difficultés se traduisent par des problèmes d'intégration dès l'école élémentaire, d'insuffisance de travail, de refus des règles, d'absentéisme.

Constat est fait par les équipes en charge du traitement des situations, du besoin pour certains jeunes d'établir un dialogue « pédagogique » avec une personne extérieure susceptible de faire découvrir de nouvelles stratégies d'apprentissage et de motivation.

2. L'accompagnement scolaire

La scolarité a une place fondamentale dans la vie de l'enfant. La Ville, depuis des années, accompagne enfants et adolescents fragilisés dans leurs parcours scolaires.

Au sein de l'Espace Relais, des jeunes mais également les parents trouvent, en ces murs, les conditions favorables à leur réussite éducative et scolaire.

L'accompagnement à la scolarité se décline en deux temps : un temps d'apprentissage des leçons et d'aide aux devoirs et un temps d'activités éducatives. Ce dernier temps agit en complémentarité des objectifs ciblés initialement (méthodologie, apprentissage) et s'inscrit par la mise en place d'un accompagnement individualisé culturel.

3. L'accompagnement vers l'insertion

Réunissant différents services en un guichet unique pour l'emploi, le service Emploi de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) propose une permanence le mercredi après-midi à la Rotonde, 48 bis rue de Bagneux, à l'attention des Scéens de 16 à 25 ans.

Cela devrait permettre à certains d'élaborer leur projet professionnel, d'obtenir des conseils pour s'orienter, rechercher un stage, une formation ou encore travailler leurs outils de recherche d'emploi et préparer un entretien d'embauche.

Chaque mercredi, à partir de 14h, les jeunes Scéens de 16 à 25 ans peuvent rencontrer un conseiller du service Emploi VSGP à la Rotonde. En fonction de leurs besoins et suite à ce premier entretien, ils sont orientés vers l'un des sites d'accueil du service Emploi à Bagneux ou Antony.

4. L'ouverture à la culture

A chaque période de vacances scolaires, la Ville offre aux jeunes de l'Espace Relais diverses activités sportives, culturelles, ou artistiques leur permettant d'exercer leur corps et leur esprit, de se confronter à l'inconnu, de choisir d'être acteur dans un projet.

La pédagogie proposée favorise l'autonomie, et la mise en œuvre de projets permet aux enfants et aux jeunes d'expérimenter les notions d'engagement et d'investissement personnel.

A titre d'exemple, un nouvel atelier a été mis en place à la rentrée de janvier 2016 : initiation à la guitare. La musique, vecteur d'intégration sociale, permet à l'enfant ou à l'adolescent de s'évader et de renforcer son estime de soi. Il développe ainsi sa créativité, sa concentration, et ses capacités d'écoute et d'expression. Ces qualités constituent des atouts indispensables à son cursus scolaire et à son intégration en société.

Ces activités visent à développer chez l'enfant ses connaissances cognitives sur le plan individuel et ses facultés à interagir avec le groupe, le vivre ensemble.

5. L'atelier de programmation à l'Espace Relais

Le projet s'inscrit dans une démarche d'apprendre autrement, en s'amusant, en mettant en place une démarche ludo-pédagogique adaptée aux enfants. Plus cette initiation au numérique interviendra tôt, plus l'apprentissage en sera facilité. Une certaine maîtrise va permettre de dépasser le rapport passif de l'enfant devant son écran.

La plupart des enfants se montrent demandeurs et attirés par les technologies. Apprendre à coder, c'est comprendre comment fonctionnent les machines et les applications. L'apprentissage du code devient un enjeu pour maîtriser ce monde numérique et en tirer toutes les opportunités.

Il ne s'agit pas de programmation « pure et dure » mais bien d'activités ludiques où les enfants s'amusent, apprennent la pensée informatique, et la notion d'algorithme. Ils touchent du doigt les principes de la programmation, en créant et en expérimentant.

Les enfants seront amenés à développer également des compétences de travail collaboratif, de recherches de l'information. Il s'agit bien de proposer un mode de pensée à travers des jeux et en mettant en place des situations assez complexes pour que l'enfant soit obligé de structurer sa façon de faire.

Au fil du temps et malgré des obstacles, l'Espace Relais, lieu éducatif, est devenu un espace public numérique. On y travaille avec les enfants sur les usages numériques à travers les mercredis du code, l'utilisation des tablettes, des stages et ces usages sont des moyens efficaces de lutte contre la fracture numérique.

On qualifie la formation numérique en y intégrant le codage et les technologies 3D. Des stages proposés à l'occasion de congés scolaires permettent de prévenir les risques en menant des projets de littéracie numérique avec les jeunes.

6. Groupe de travail en relation avec le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Depuis début 2016, un groupe de travail pluridisciplinaire de veille préventive invite un ensemble d'acteurs de toutes compétences à engager une démarche de réflexion et d'actions nouvelles pour les jeunes. La mission de ces différents partenaires a été la réalisation d'un diagnostic partagé sur la base d'une connaissance fine de ce quartier et de ses publics.

La veille préventive se définit en un groupe de travail, consacré exclusivement à la thématique des jeunes en difficulté. Ce groupe pluridisciplinaire et opérationnel travaille sur l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les réponses s'inscrivent dans une dynamique globale, s'appuient sur des niveaux de temporalité différents, et se fondent sur une connaissance fine du territoire

Le partenariat, qu'il soit avec les institutions ou bien entre les différents acteurs, est essentiel. Pour être efficace et opérationnel, chaque professionnel doit être capable de définir son champ d'action, de poser ses limites et de déterminer ses missions en fonction d'un certain nombre de priorités.

Les équipes intervenant sur le champ de la jeunesse travaillent de façon pluridimensionnelle dans une indispensable relation de confiance. Concrètement, les équipes ont mis en place des outils en vue d'une coopération efficace et opérationnelle : charte déontologique, réunions fréquentes, échanges téléphoniques.

L'équipe pluridisciplinaire est composée des membres dont la liste est indiquée ci-dessous. Elle n'est pas exhaustive, et peut accueillir d'autres partenaires, si besoin est :

- Ville de Sceaux.
- Centre Social et Culturel des Blagis.
- Inspection de l'Education Nationale.
- Directeurs de l'école maternelle et élémentaire des Blagis.
- PJJ.
- Aide sociale à l'enfance.
- Club de Prévention spécialisé JDLC.
- Cité scolaire.
- Clinique Dupré.
- Mission Locale.

7. Le développement des partenariats

Les problèmes auxquels sont confrontés les professionnels sont de plus en plus complexes et les dispositifs associent de nombreux acteurs du secteur public et/ou associatif.

Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour le jeune.

Les actions sont empreintes de nouvelles orientations stratégiques, de nouveaux modes d'accompagnement, de nouveaux outils, de la prise en charge d'autres problématiques, d'une mutualisation des moyens avec les partenaires locaux ainsi que de nouvelles postures et pratiques professionnelles. Le partenariat est considéré aujourd'hui comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre d'un accompagnement.

C. L'événementiel

Le Défi de Sceaux

En mai, tous les collégiens sont invités à se rencontrer sur différentes épreuves sportives, collectives ou individuelles.

Le Vide-greniers

Cet évènement permet aux collégiens et lycéens de vendre leurs anciens jouets, livres, CD, jeux vidéo...

La Nuit du cinéma Jeunesse

C'est le rendez-vous fétiche des adeptes du 7^{ème} art.

L'opération Projeunes

Cet évènement permet aux 15-28 ans de proposer des projets recouvrant obligatoirement une dimension d'intérêt général dans le domaine de la solidarité internationale (porter assistance à des populations en danger, envoyer des médicaments, apporter ses connaissances, ...).

Sceaux Gaming

Cet événement est dédié au numérique avec un programme de tournois de jeux vidéo, de démonstration de réalité virtuelle, de pilotage de drones, d'Escape Game.

Les assises de la Jeunesse

Cet événement se déroule à l'automne. Sur l'édition 2017, le thème était « La place des jeunes dans la ville », avec au programme :

- Atelier Street art animé par un grapheur (réalisations par les jeunes et exposition).
- Exposition d'œuvres d'arts plastiques des élèves de Marie Curie sur le thème.
- Atelier urbanisme du CAUE 92.
- Exposition et atelier dessin, animé par un jeune Scéen.
- Street dance (démonstrations de danse hip hop par un jeune Scéen, étudiant à la faculté Jean Monnet).

- Concert.
- Food truck.

V. L'ÉVALUATION DE L'ORGANISATION ACTUELLE

L'étude de l'évaluation des impacts des nouveaux rythmes scolaires et périscolaires sur les enfants, le fonctionnement de l'école et la vie des familles réalisée en novembre 2017, après 4 années d'exercice de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires, est fondée sur trois questionnaires de type « enquête d'opinion » destinés aux 3 éducateurs quotidiens de l'enfant : parents, enseignants, animateurs/Atsem.

Les taux de réponse se situent entre 71% et 91% et permettent de penser qu'ils reflètent la situation actuelle.

A. OPINION DES PARENTS

1. Impact sur l'organisation familiale

Les parents sont encore plus touchés par les impacts sur le rythme de vie familiale que sur le registre professionnel et avec, en plus, une plus grande disparité entre mères et pères concernés (54% et 36%). Les frères et sœurs (pour 36%) et les grands parents (pour 28%) ont également été impactés.

A la question : « l'aménagement du temps scolaire a t'il modifié l'utilisation des services proposés par la Ville ? », 30% des parents d'élèves ont répondu oui.

2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant

Il ressort que l'ATS (aménagement du temps scolaire) mis en place sur la Ville permet pour 56% des parents de continuer les apprentissages scolaires sous une autre forme et pour 55% des parents améliore le climat de l'école.

Pour 4 parents sur 10, l'ATS facilite d'une part, leurs relations avec les enseignants et avec les animateurs et, d'autre part, leur participation au projet d'école et à la vie de l'école.

L'ATS améliore les compétences artistiques (65%), physiques et sportives (54%) et participe à la réussite scolaire (49%).

L'ATS apparaît le plus positif sur l'évolution du comportement des enfants : les parents observent d'une part une amélioration de l'autonomie et de la prise de responsabilité et le développement de la solidarité et de la tolérance (6/10), et d'autre part, un développement de la confiance et de l'affirmation de soi, le développement d'un comportement citoyen et rend les enfants plus heureux d'aller à l'école (plus de 1/2).

A noter aussi que pour plus de 4 parents sur 10, l'ATS a provoqué des changements positifs de comportement à la maison.

C'est dans le domaine du sport, du jeu et des arts plastiques que les parents sont les plus nombreux à relever les impacts positifs de l'ATS (5 à 7 parents sur 10).

L'organisation du temps scolaire ainsi que le contenu des NAP ont développé chez les enfants le goût pour la lecture (1 parent sur 2), des sciences (4 parents sur 10), de l'histoire et de la géographie (3 parent sur 10).

Ces effets méconnus et pourtant importants - tant pour les enfants (développement de la culture générale et réussite) que pour les enseignants (efficacité pédagogique et continuité éducative) - sont certainement un des points majeurs à prendre en compte dans cette enquête.

3. Impact sur la fatigue de l'enfant

Pour mieux saisir le phénomène de la fatigue, l'étude a eu recours à une triple approche : établir ou non un lien entre l'organisation générale du temps passé à l'école et la fatigue, connaître la fréquentation des différentes activités périscolaires et saisir les liens de ces dernières avec la fatigue.

A l'école élémentaire, 52% des parents d'élève considèrent que l'ATS provoque une fatigue particulière. Les parents d'élèves de maternelle sont 54% à signaler cette fatigue.

Près de 81% des enfants déjeunent à la « cantine », seulement 25% sont accueillis le matin en périscolaire mais 61% voient leur journée scolaire prolongée par l'accueil du soir. La participation aux NAP « optionnelle » est choisie par environ 74% des enfants.

Pour les liens entre moments scolaires/périscolaires et fatigue, globalement, c'est l'accueil du soir qui est le plus fréquemment signalé (60%), suivi du temps scolaire du matin (58,5%), du temps de restauration (58%), des NAP (47% en élémentaire et 54% en maternelle), du temps scolaire de l'après-midi (50%), de l'accueil du matin (48%). On note que les parents d'enfant d'école maternelle sont proportionnellement plus nombreux que ceux d'enfant d'école élémentaire à lier la fatigue au seul moment des NAP.

Le temps hebdomadaire de présence des enfants à l'école (non compris le centre de loisirs du mercredi) se répartit ainsi : 10,5% moins de 24h, 41% de 25 à 35h, 27% de 36 à 40h et 21,5% plus de 40h. Près d'1 enfant sur 2 dépasse les 35h de présence à l'école et plus d'1 sur 5 les 40h.

Ce sont surtout les enfants des professions intermédiaires qui ont le plus long temps de présence à l'école (près de 30% y passent plus de 40h et 60% plus de 35h) suivis des enfants de la catégorie cadres supérieurs/chefs d'entreprise/professions libérales (22% plus de 40h et près de 50% plus de 35h).

On note un important impact de l'ATS (70%) sur les rythmes de travail des parents et d'autre part une différence très nette entre la proportion de mères et de pères concernés (près d'1 mère sur 2 contre moins d'un père sur 3).

B. OPINION DES ENSEIGNANTS

1. Impact sur le fonctionnement de l'école

L'ATS a peu d'impact sur le fonctionnement de l'école pour 8 à 9 enseignants sur 10. Pour 9 enseignants sur 10 pas d'impact sur les relations enseignants/Atsem et les relations avec les parents d'élèves, ainsi que sur l'élaboration du projet d'école. Amélioration de la relation du directeur d'école avec la collectivité locale et de l'articulation scolaire/périscolaire pour 2 enseignants sur 10.

Selon les enseignants, les impacts de l'ATS sur le champ de l'organisation pédagogique sont globalement très faibles.

2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant

Il ressort peu d'impact selon les enseignants sur les compétences et apprentissages des élèves. 1 enseignant sur 3 et 1 enseignant sur 5 indiquent respectivement des effets positifs de l'ATS sur les compétences en art plastique et en éducation physique et sportive.

Cette organisation du temps scolaire permet aux élèves de développer des compétences supplémentaires pour 1 enseignant sur 4. En revanche ici l'ATS n'a presque aucun effet sur l'amélioration du travail scolaire (3% des réponses). La « fertilisation croisée » entre les pratiques scolaires et périscolaires parfois rencontrée sur d'autres territoires apparaît ici absente.

De 8 à 9 enseignants indiquent que l'ATS n'améliore ni ne développe les comportements psychosociaux des enfants. On note toutefois que près de 2 enseignants sur 10 considèrent que ce dispositif rend les enfants plus heureux d'aller à l'école.

3. Impact sur la fatigue de l'enfant

Presque tous les enseignants indiquent que l'ATS provoque une fatigue particulière tant chez les enfants de maternelle (8 enseignants sur 10) que chez ceux d'école élémentaire (6 enseignants sur 10).

C. OPINION DES ANIMATEURS/ATSEM

1. Impact sur le fonctionnement de l'école

Pour les animateurs, les impacts de l'ATS sur le fonctionnement de l'école ne font aucun doute. Sur 6 des 7 domaines concernés, 60 à 70% indiquent des effets positifs plus précisément sur le champ relationnel : avec les parents d'élèves 69%, avec les enseignants 62% et entre animateurs et Atsem 60%. Il facilite la participation des animateurs à la vie de l'école (60%) et améliore le climat de l'école (58,5%). La diminution des incidents et conflits entre élèves est aussi remarquée pour 47%.

2. Impact sur le comportement et les compétences de l'enfant

Selon une majorité d'animateurs, l'ATS améliore les compétences artistiques (70%) et sportives des enfants (45%).

Sur le champ du comportement, une majorité d'animateurs indiquent également des impacts positifs, avec, en tête, l'amélioration de l'autonomie et de la prise de responsabilité (64%), suivie du développement de la confiance et de l'affirmation de soi (60%). L'ATS rend les enfants plus heureux d'aller à l'école et développe la tolérance et la solidarité entre élèves (52%).

3. Impact sur la fatigue de l'enfant

7 animateurs sur 10 indiquent que l'ATS provoque une fatigue particulière chez les enfants de maternelle contre 3 animateurs sur 10 pour les enfants d'élémentaire. On note aussi que le type de NAP n'a pas d'influence sur cette fatigue.

Enfin, l'ATS a impacté la pratique professionnelle des animateurs : plus d'1 animateur sur 5 a modifié positivement son approche éducative de l'enfant.

D. CONCLUSION-DECISION

L'étude visait à déterminer les impacts de l'ATS sur l'école (fonctionnement), l'enfant (compétences, comportement, fatigue) et la famille (vie professionnelle et familiale) du point de vue des parents, des enseignants et des professionnels de l'enfance. Il s'agissait également d'apporter des éclairages sur certaines problématiques à prendre en compte pour infléchir, modifier, prolonger ou enrichir le projet actuel

Pour une majorité de parents et d'animateurs/Atsem, les impacts de l'ATS sur les trois domaines de l'enquête sont positifs. Les bénéficiaires les plus nombreux en sont les enfants pour qui ce dispositif améliore d'une part leurs compétences artistiques, physiques et sportives, leurs comportements psychosociaux et, d'autre part, développe leur appétence pour les activités culturelles. Globalement c'est la culture générale des enfants qui en sort renforcée.

Un des objectifs de cette réforme - à savoir : procurer à chaque enfant la possibilité de découvrir ou de développer grâce à un contexte favorable ses aptitudes et compétences intellectuelles et psychosociales - est ici atteint tant pour les parents que pour les animateurs/Atsem.

Ces effets méconnus s'apparentant au phénomène de transfert des compétences de la psychologie des apprentissages est un des points majeurs de cette enquête.

Les enseignants, dans leur grande majorité, indiquent que l'ATS a peu d'impact sur l'école et très peu sur la pédagogie. En revanche, une minorité non négligeable signale des effets positifs sur les compétences artistiques et sportives des enfants mais aussi sur les relations du directeur d'école avec la collectivité locale et l'articulation scolaire périscolaire.

Face à ces résultats, il apparaît qu'un des autres objectifs importants de ce dispositif - la mise en place d'une coopération enseignants/animateurs de type « éducation partagée » conduisant à une continuité éducative au bénéfice de l'enfant - semble partiellement atteint.

La question récurrente concernant le lien entre la fatigue des enfants et l'ATS reçoit ici quelques réponses qui permettent de mieux cerner ce phénomène et de le resituer dans le contexte plus large du temps de présence à l'école et des différents moments de la journée scolaire.

Pour les parents et animateurs, cette fatigue existe plus pour les enfants de maternelle que pour les enfants d'élémentaire.

Pour les parents, les moments les plus fatigants de la journée sont, par ordre décroissant, l'accueil du soir, la restauration et le temps scolaire du matin. On remarque que les parents de maternelle sont plus nombreux que ceux d'élémentaire à observer une fatigue particulière due aux NAP et à la restauration. Ce constat incite à porter une attention spécifique sur la structuration et la qualité des temps de l'enfant notamment à la maternelle.

Près de 50% des enfants sont présents à l'école plus de 35h par semaine et 21% plus de 40h par semaine (non compris pour certains le temps de présence du mercredi après-midi). Ces résultats sont également un autre point majeur relevé dans cette enquête et qui n'est pas sans lien avec la fatigue ressentie. Au regard des conséquences possibles sur certains enfants tant pour leur bien être que pour leur efficacité cognitive, il convient de chercher des pistes d'accompagnements adaptés.

A l'issue de cette consultation, la Ville a fait le choix de maintenir le rythme actuel de 4,5 jours, mais également de poursuivre la réflexion sur l'aménagement des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfant.

A l'échelle de l'Union européenne, la France est le pays où les écoliers reçoivent le plus grand nombre d'heures de cours annuelles, et ont les journées de travail les plus chargées. Il semble donc nécessaire de répartir ces heures d'enseignement sur 5 journées afin de permettre un meilleur apprentissage et une régularité du rythme des enfants en particulier pour les élèves en difficulté qui nécessitent une attention et un suivi particulier.

Depuis 2013, les écoliers scéens ont connu 3 organisations différentes. Depuis septembre 2015, la Ville a trouvé une organisation qui, au vu des résultats de la consultation, semble satisfaisante. A ce jour, il est trop tôt pour évaluer les bienfaits de cette réforme et de cette organisation sur l'ensemble d'un cycle scolaire. Certains parents expriment le manque de recul pour comparer et porter un avis sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours et, de fait, privilégient la stabilité tant pour les enfants que pour l'organisation familiale.

La mise en place de la réforme a également demandé aux associations sportives et culturelles, et aux services de la mairie une adaptation et une modification des habitudes et des organisations au quotidien. En moyenne,

deux années ont été nécessaires à tous pour trouver un fonctionnement satisfaisant. A l'instar des parents, plusieurs acteurs locaux ont exprimé le souhait de privilégier une certaine stabilité.

Les points positifs de l'organisation actuelle sur 4,5 jours mis en avant ne sont pas à négliger : appétence des enfants pour les activités artistiques, culturelles et sportives, plus grande autonomie de l'enfant, affirmation de soi, confiance en soi, entraide intensifiée, amélioration des relations entre les parents et les animateurs grâce au renforcement des postes d'animateurs référents, véritable relais dans la communication de ce qui se passe au sein de l'école.

Les NAP, placées stratégiquement sur le temps de pause méridienne, permettent aux enfants une véritable coupure avec le temps scolaire, et de se ressourcer dans un cadre sécurisant dont ils sont acteurs. Les NAP favorisent l'épanouissement, l'égalité des chances et les apprentissages Ce temps ludique est également bénéfique dans les apprentissages scolaires, puisqu'il permet un retour en classe dans des dispositions optimales.

VI. ORGANISATION DE LA RENTREE 2018-2019

A. LE PLANNING

Il est décidé de maintenir le rythme actuel de 4,5 jours pour la rentrée 2018-2019, avec un avancement de la pause méridienne de 30 minutes (11h30-13h30)

	7h30-8h30	8h30-9h30	9h30-11h30	11h30-12h30	12h30-13h30	13h30-16h00	16h00-18h30
LUNDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h00		Pause méridienne - Ateliers du midi NAP 2h00		Temps scolaire 2h30	Accueil périscolaire du soir - Etude
MARDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h00		Pause méridienne - Ateliers du midi NAP 2h00		Temps scolaire 2h30	Accueil périscolaire du soir - Etude
MERCREDI	Accueil périscolaire du matin	Accueil périscolaire du matin APC	Temps scolaire	Accueil de loisirs Garderie			
JEUDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h00		Pause méridienne - Ateliers du midi NAP 2h00		Temps scolaire 2h30	Accueil périscolaire du soir - Etude
VENDREDI	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire 3h00		Pause méridienne - Ateliers du midi NAP 2h00		Temps scolaire 2h30	Accueil périscolaire du soir - Etude

B. LES PROJETS ET LES PISTES DE REFLEXION

Le PEDT de la Ville vise à contribuer à la réussite éducative, à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant scéen. Il se décline autour de différents axes :

- L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière, avec des droits et des devoirs, et bénéficier d'une place active dans la vie de la cité.
- Le rythme de vie de l'enfant et ses besoins sont au centre des préoccupations.
- La pratique d'activités répondant aux besoins de l'enfant et à ses goûts est favorisée.
- La découverte des différentes disciplines sportives et culturelles est facilitée.
- Le développement des potentialités individuelles et collectives est encouragé.
- L'enfant est accompagné dans son devenir d'adulte citoyen, responsable et créatif.

L'objectif principal des équipes éducatives est de replacer l'enfant au cœur des projets. La réflexion globale sera axée sur deux éléments importants : le rythme biologique de l'enfant et le rythme des activités liées au calendrier et à l'emploi du temps mis en place par les adultes.

La Ville souhaite prolonger la dynamique mise en place depuis 4 ans et porter une réflexion plus globale sur la qualité des temps éducatifs. Le projet se destine à l'accueil de tous, il se doit de répondre aux besoins de chacun quelques soient ses particularités.

Les objectifs principaux seront de réduire les tensions et la fatigue de l'enfant, de favoriser son bien-être et d'optimiser la qualité de vie au sein des structures, tant dans l'intérêt de l'enfant que dans celui des professionnels qui en ont la charge.

A compter du dernier trimestre 2018 et au plus tard à la rentrée de septembre 2018, l'organisation de la prise de relais à 16h entre les équipes d'enseignement et les équipes d'animation sera ajustée. Les animateurs en charge de l'accueil du soir, seront présents dès 15h50 dans les classes de maternelle afin de permettre le passage des enfants d'une équipe à l'autre en toute sécurité et dans l'idée d'une continuité dans l'accompagnement de chaque enfant.

1. La pause méridienne

Dès la rentrée 2018, la pause méridienne sera avancée de 30 minutes. Le temps scolaire sera donc réparti de la façon suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h et le mercredi de 9h30 à 11h30.

Le temps du repas fera l'objet d'un projet spécifique tout au long de l'année scolaire 2018-2019. L'accompagnement des enfants sera retravaillé autour de valeurs communes : respect des besoins, des goûts et de l'appétit de chacun, éducation au bien manger et lutte contre le gaspillage. La commission des menus et l'ensemble des enfants et des agents accompagnant ce temps participeront activement à ce projet.

2. Les NAP

L'organisation des NAP reste inchangée. La plus-value des activités proposées a été mise en évidence. Toutefois, les activités proposées, notamment pour les enfants de maternelle, feront l'objet d'une évaluation précise et d'éventuels ajustements au regard des besoins et centres d'intérêt des enfants et de leur état de fatigue. Les enfants seront associés à cette réflexion.

3. L'accueil du matin et du soir

L'organisation de l'accueil périscolaire du soir et les activités proposées pourront être repensées au regard de la fatigue des enfants en fin de journée.

Organiser avec un soin particulier les temps de transition :

- Les différents moments de la journée sont souvent confondus par les plus jeunes. Il convient de veiller à ce que les enfants disposent de repères stables de par les personnes qui accompagnent ces transitions et les règles de vie qui les régissent dans les différents lieux. L'élaboration et le partage de ces règles est de la responsabilité des équipes pédagogiques et éducatives.
- Les structures d'accueil (scolaire ou périscolaire) doivent construire des passerelles au quotidien entre la famille et l'école, le temps scolaire et les temps périscolaires. Ces temps de transition ont une dimension éducative forte.
- L'articulation entre le temps scolaire et les temps périscolaires doit être travaillée avec tous les acteurs concernés afin de favoriser le bien-être des enfants et permettre une continuité éducative.

4. Les activités périscolaires et extrascolaires

Les activités proposées aux enfants seront en concordance avec les axes décrits précédemment. Les temps pédagogiques seront construits en adaptant les activités aux capacités et aux besoins des enfants :

- Organiser un temps quotidien d'activités physiques pour répondre aux besoins de mouvements des plus jeunes.
- Varier les modalités d'organisation pédagogiques : activités en groupe restreint, individuelle, en autonomie ou dirigée, sur un même domaine ou plusieurs domaines en parallèle.
- Repenser les aménagements des espaces : Offrir des espaces moteurs, des coins de manipulation, de lecture, ... dans un contexte sécurisé.

L'organisation des journées (accueil du matin et du soir, pause méridienne, mercredis après-midi et ALSH) sera repensée en tenant compte de la nécessité de respecter l'alternance équilibrée entre les temps d'activités et les temps de calme ou de repos :

- Temps de sieste : jusqu'à 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner, d'une durée d'1h30 à 2h. Mise en place de temps calme pour les enfants qui ne dorment pas au bout de 20 minutes.
- Possibilité pour les enfants de MS et GS de se reposer et proposer des temps calmes pour les autres.
- Revoir la durée des activités et veiller à permettre à chaque enfant de satisfaire son besoin de mouvement, notamment à l'extérieur.

5. Le mercredi matin

L'organisation du mercredi matin, aujourd'hui découpé en plusieurs temps, sera étudiée et pourrait faire l'objet d'une évolution à la rentrée 2019, en concertation avec les partenaires de l'éducation nationale et les familles.

6. La professionnalisation des équipes

La Ville s'engage à poursuivre la professionnalisation des animateurs :

- Des journées de formation sont prévues pour l'ensemble des agents d'animation et du service petite enfance, ainsi que la poursuite des formations au BAFA, BAFD, VAE BPJEPS.
- En 2018, 9 animateurs participent à des formations communes enseignants - animateurs proposés par la DDCS sur des thèmes variés : égalité filles garçons, éduquer à la citoyenneté, organiser et construire des débats.
- La Ville accompagne l'évolution de carrière des agents, en favorisant la préparation et le passage des concours dans la fonction publique territoriale.
Une vague de titularisation avec 3 X 5 agents sur 18 mois est programmée.
- Le projet éducatif des établissements petite enfance sera mis à disposition des équipes d'animation et des échanges de savoirs et d'expérience seront facilités afin de permettre une certaine continuité et cohérence entre la crèche et l'école.

7. L'accueil de l'enfant en situation de handicap

La Ville mène une politique d'inclusion pour les enfants en situation de handicap. Engagée depuis de nombreuses années dans le cadre de la signature d'une charte avec les associations du secteur, elle souhaite faciliter l'accès de tous les enfants dans les établissements petite enfance, les centres ALSH et séjours de vacances. Elle a créé un poste de coordonnateur handicap. Il a en charge l'information et l'accompagnement des familles pour fluidifier le parcours d'accueil depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Il est référent pour les équipes, permettant le partage des bonnes pratiques et le lien entre celles-ci et les familles, et est ressource pour toutes les questions qui concernent le handicap.

La Ville a rejoint le réseau SAIS92, signé une charte et inscrit ses actions dans le cadre du réseau des référents loisirs handicap. Elle s'engage ainsi à favoriser l'accès aux activités municipales pour les enfants et jeunes handicapés et l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures périscolaires et sur les temps de vacances.

La Ville mène une réflexion quant à l'accueil des enfants et des jeunes à besoins spécifiques.

8. La protection de l'enfance

Considérant le retour d'expérience du travail en lien avec la protection de l'enfance, une coordination a été mise en place. Les informations préoccupantes sont principalement concernées.

Un travailleur social a complété sa formation et peut désormais être le référent de ses collègues afin d'améliorer le recensement, le traitement et la transmission de ces informations. L'objectif est d'objectiver les pratiques et d'optimiser les liens avec les services de l'aide sociale à l'enfance pour une meilleure prise en compte et un accompagnement optimal des familles.

9. Les atouts et dangers des nouvelles technologies

Les technologies numériques révolutionnent les manières d'interagir avec les autres sur Internet et les réseaux sociaux.

Elles apportent aux jeunes des opportunités nouvelles et de formidables possibilités d'ouverture sur le monde. Organisation d'un stage thématique et intervention d'un spécialiste à la Rotonde pour accompagner le jeune à profiter de ces technologies, tout en le sensibilisant sur les risques liés aux réseaux sociaux et favoriser les pratiques identifiées comme vecteur d'intégration et d'égalité des chances (gamification, nouvelles technologies, culturelles, artistiques ou sportives).

10. Le renforcement du travail transversal et partenarial

Dans le cadre du regroupement fin 2017 dans un même pôle de différents services à la population, notamment action sociale, vie scolaire et animation, et petite enfance, le travail transversal s'est renforcé.

11. L'étude sur les maternelles

La Ville envisage de faire appel à un consultant pour accompagner l'étude sur le rythme des enfants de maternelles qu'elle souhaite lancer. Cette étude sera menée en partenariat avec les services de la Ville, la communauté éducative, les parents et les enfants.

C. LES MODALITES D'EVALUATION

Un groupe projet constitué des services animation, scolaire, restauration, prévention jeunesse et action sociale coordonné par la direction du pôle Famille et solidarité, est en charge de l'étude, la mise en œuvre et le suivi des actions.

L'offre de service périscolaire et extra-scolaire, ainsi que les différents temps et rythmes de la journée de l'enfant feront l'objet d'une évaluation conjointe parents/enseignants/professionnels de la Ville, à l'occasion de rencontres.

Le Conseil Consultatif de la vie scolaire demeure l'instance désignée pour suivre le PEDT. Ce conseil est une instance participative, de débat, de réflexion, de consultation et de proposition.

C'est un espace d'échange et de débat sur les enjeux et orientations en matière de contribution à l'organisation du temps scolaire et des prestations périphériques concernant les enfants de la petite section de maternelle au CM2.

L'évaluation n'est pas à prendre comme une « vision figée » mais plutôt comme une analyse « en marchant », au cours de laquelle des ajustements sont à effectuer.

La démarche se concentre sur 3 grands axes :

- Les impacts systémiques de cette organisation (relations et positionnement entre les différents acteurs, impacts sur leur gestion du temps et des espaces).
- La perception des impacts par les acteurs et les publics (EN, personnel municipal, parents, enfants, associations).
- La mise en perspective (les moyens mis en œuvre au regard des objectifs).

Les échanges et les indicateurs permettant d'évaluer les impacts de cette organisation en matière de :

- Rythme, concentration et état de fatigue de l'enfant.
- Participation aux activités proposées (tant sur un plan quantitatif que qualitatif).
- Continuité entre les temps scolaires et périscolaires (les temps de transitions...).
- Cohérence entre les différentes actions mises en œuvre par les différents partenaires.
- Qualité des activités proposées aux enfants au regard des besoins repérés (document de preuve : projet pédagogique).
- Adaptabilité de l'organisation pour une amélioration en continue.

Pour que cette évaluation soit cohérente, elle devra s'effectuer de manière partenariale, en associant tous les membres de la communauté éducative et pourra utiliser divers biais (réunions de travail, espaces de concertation, rencontres, consultations...)

Avril 2018